

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT À L'ÉTRANGER

Département de la Gantale

SIGNALEMENT

Le Sieur Verseppe Alexandre  
profession de comptable <sup>marquise</sup>  
natif de Sempte dép<sup>t</sup> de la Loire  
demeurant à Aurillac

allant à Darmstadt <sup>de</sup> dép<sup>t</sup> de  
Prensburg Saxe Allemagne  
âge de 28 ans <sup>taille</sup> d'un mètre 66 centes  
cheveux chât. front decouvert  
sourcils id yeux chât. gris  
nez regulier bouche mesure  
barbe châtaine menton ronde  
visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS

Legne encre sur l'arrière  
du cou

PIÈCES DÉPOSÉES

1 Demande sur livre

Fait à Aurillac le vingt avril  
mille huit cent quatre vingt deux ans

Signature des témoins

Signature du porteur

Montanari

Verseppe

Verseppe

N<sup>o</sup> 3 du Registre

Alexandre  
Verseppe  
comptable  
natif de Sempte  
dép<sup>t</sup> de la Loire  
demeurant à Aurillac  
allant à Darmstadt  
Prensburg Saxe Allemagne  
âge de 28 ans  
taille d'un mètre 66 centes  
cheveux chât. front decouvert  
sourcils id yeux chât. gris  
nez regulier bouche mesure  
barbe châtaine menton ronde  
visage ovale teint coloré  
Legne encre sur l'arrière  
du cou  
1 Demande sur livre  
Fait à Aurillac le vingt avril  
mille huit cent quatre vingt deux ans  
Signature des témoins  
Signature du porteur  
Montanari  
Verseppe  
Verseppe  
N<sup>o</sup> 3 du Registre







Le soussigné Vesevny Alexandre  
nég<sup>l</sup> industriel domicilié à Aurillac  
prie bonneme le Maire d'avoir l'obligeance  
de l'autoriser à demander à la  
Préfecture un passeport pour lui et  
Madame Vesevny son épouse, afin de  
se rendre courant mai, à Darmstadt  
Frankfort, Carlsruhe, Leipzig et  
Sitzembourg - / - - (Allemagne)  
pour affaires commerciales -  
Aurillac le 29 avril 1898

Vesevny

Vu sans observation. Il y a lieu de délivrer  
les passeports demandés  
Le Maire.

[Signature]

